

tion gouvernementale, et ne font rien pour l'avancement des lettres ou des sciences : ce sont simplement des salles de lecture dont le gouvernement paye les frais au profit d'un certain nombre de personnes qui s'exemptent ainsi les dépenses d'abonnement aux journaux et aux revues périodiques. Le bureau de statistiques dont nous proposons la formation ferait bien vite disparaître ces anomalies, pour ne pas dire ces injustices, et ferait ainsi disparaître plusieurs sommes du budget des dépenses.

#### RÉSUMÉ

Nous demandons donc qu'il soit établi un bureau de statistiques dont les attributions seraient de recueillir, de compiler et de publier chaque année :

- 1° Les statistiques relatives au mouvement de la population ;
  - 2° Les statistiques sur la mortalité,—causes des décès, âges des décédés ;
  - 3° Les statistiques municipales ;
  - 4° Les statistiques agricoles ;
  - 5° Les statistiques industrielles ;
  - 6° Les statistiques des chemins de fer ;
  - 7° Les statistiques judiciaires, (contentieux au civil) ;
  - 8° Les statistiques criminelles ;
  - 9° Les statistiques relatives aux institutions de bienfaisance ;
  - 10° Les statistiques relatives aux institutions littéraires et scientifiques.
- Ces fonctions devraient être confiées au registraire provincial, qui serait en même temps registraire des statisti-